ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0109

D É C I S I O N

Portant attribution du marché de fourniture de sources et consommables pour les services techniques de la CC ACVI

LOT 2 : FOURNITURE DE CONSOMMABLES

CC ACVI / YESSS ELECTRIQUE - COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la fourniture de sources et consommables pour les services techniques de la CC ACVI,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 16 décembre 2022 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la fourniture de sources et consommables,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le lot 2 du présent marché à l'entreprise YESSS ELCTRIQUE – COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS sise ZA 5 bis rue des Loriots Lot 88 – 66700 ARGELES SUR MER (SIRET n°319 883 344 00115) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230705-DC2023-0109-AR
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

N° DC2023-0109

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** le marché de fourniture de sources et consommables pour les services techniques de la CC ACVI, Lot 2 fourniture de consommables , n° 2022F53SOUR2 à l'entreprise YESSS ELCTRIQUE – COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS sise ZA 5 bis rue des Loriots Lot 88 – 66700 ARGELES SUR MER (SIRET n°319 883 344 00115), et ce pour un montant maximum de 90 000.00-€ HT (quatre-vingt-dix mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : **DIT** que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois,

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : **DE PRECISER** que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : **DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : **DE PRECISER** qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 05/07/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le président
Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.